

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES LITTORAUX (PPRL) RELATIF AUX PHÉNOMÈNES DE REcul DU TRAIT DE COTE ET DE SUBMERSION MARINE COMMUNE DE SAINTE-MARIE

Par arrêté préfectoral, le préfet de La Réunion a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de PPRL susvisé. Ce PPRL a pour objet de réglementer l'utilisation des sols en fonction des aléas et des risques identifiés. Cette réglementation va de la possibilité de construire sous certaines conditions à l'interdiction de construire. Il peut aussi définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui incombent aux particuliers ou aux collectivités. Le PPRL comprend un rapport de présentation, des cartographies (cartes des aléas, des enjeux et du zonage réglementaire), un règlement et des annexes.

La personne responsable du PPRL est le préfet de La Réunion, avec l'appui de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Réunion (DEAL). Des informations concernant le projet de PPR peuvent être demandées auprès de la DEAL Réunion à l'adresse suivante :

DEAL/Service Prévention des Risques Naturels et Routiers/Unité Réglementation des Risques naturels et observatoire du Littoral,
2 rue Juliette Dodu – CS 41009 - 97443 Saint-Denis cedex 9
ou par téléphone au 0262 40 28 51
ou par courriel à jimmy.hoareau@developpement-durable.gouv.fr

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur : M. Daniel SOMARIA, retraité technicien cadre supérieur de l'aéronautique.

L'enquête publique aura lieu pendant trente-trois (33) jours consécutifs, **du 4 octobre 2021 au 5 novembre 2021 inclus**, sur la commune de Sainte-Marie. Aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et formuler ses observations et propositions sur les registres d'enquête ouverts à cet effet au siège de l'enquête fixé à **la mairie de Sainte-Marie (Hôtel de ville)**. Les observations pourront également être adressées, par courrier, au commissaire enquêteur à la **mairie de Sainte-Marie à l'adresse suivante** :

Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique relative au PPRL de Sainte-Marie
Mairie de Sainte-Marie (Hôtel de ville) - 3 Rue de la République - 97438 Sainte-Marie.

Un ordinateur sera mis à disposition au siège de l'enquête (accessible aux dates et heures d'ouverture des bureaux) à la Direction de l'Urbanisme pour consulter la version électronique du dossier d'enquête.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible pendant la durée de l'enquête sur :

- le site internet de la DEAL Réunion à l'adresse suivante www.reunion.developpement-durable.gouv.fr;
- le site internet du registre dématérialisé d'enquête : <https://www.registre-numerique.fr/pprlittoral-sainte-marie>

Un lien vers la page du site internet de la DEAL Réunion hébergeant le dossier d'enquête publique et vers le site internet du registre dématérialisé d'enquête sera disponible sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.reunion.gouv.fr.

Le public pourra également formuler ses éventuelles observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à la disposition du public sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/pprlittoral-sainte-marie>
- par courriel électronique à l'adresse suivante: pprlittoral-sainte-marie@mail.registre-numerique.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, dates et horaires suivants :

Mairie de Sainte-Marie 3 RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 97438 SAINTE-MARIE	
LUNDI 4 OCTOBRE 2021	13h-16h
SAMEDI 9 OCTOBRE 2021	09h-12h
LUNDI 11 OCTOBRE 2021	13h-16h
JEUDI 14 OCTOBRE 2021	13h-16h
MERCREDI 20 OCTOBRE 2021	09h-12h
SAMEDI 30 OCTOBRE 2021	09h-12h
MERCREDI 3 NOVEMBRE 2021	13h-16h
VENDREDI 5 NOVEMBRE 2021	13h-16h

Le commissaire enquêteur formulera son rapport et ses conclusions dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, sauf demande motivée de prolongation. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront disponibles un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de Sainte-Marie, à la préfecture de Saint-Denis et sur le site internet de la préfecture (www.reunion.gouv.fr).

Au terme de l'enquête publique, le Plan de Prévention des Risques Littoraux relatif aux aléas recul du trait de côte et submersion marine sur la commune de Sainte-Marie, éventuellement modifié, est approuvé par arrêté du préfet de La Réunion.